

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Courriel

Repentigny, le 6 janvier 2016

Objet : Demande d'accès concernant les lots 3 727 926 et 3 731 230 terrain intersection Turgeons et Montée Cormier à L'assomption

Monsieur

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 17 décembre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

Lot 225

- 1. Rapport d'inspection du 16 aout 2011, 5 pages
- 2. Rapport d'inspection du 10 février 2009, 5 pages
- 3. Avis d'infraction du 3 juillet 2008, 1 page
- 4. Rapport d'inspection du 27 juin 2008, 8 pages

Montée Cormier

5. Rapport d'inspection du 23 avril 2009, 4 pages

Bureau de Laval

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, des lettres du 14 juillet 2008 et 17 octobre 2008 relèvent de ville de L'assomption. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme/municipalité/ministère:

Bureau de Lanaudière

Chantal Bédard, Greffière 399, rue Dorval L'Assomption (QC) J5W 1A1

Tél.: 450 589-5671 #239 Téléc.: 450 589-4512

cbedard@ville.lassomption.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès

aux documents

p. j.

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec 2 2

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec Région de Lanaudière

1. Ident	ification									
Date de l'ins	spection :	2011 année	08 mois	02 jour	Heur	d'arrivée : 13	h 30	Heure de dépa	rt: 14 h 00	
Date de réda	action :	2011 année	08 mois	16 jour	No do	ossier (gestion documentaire) : 7510-14-01-10042-00				
Technicien:	Robert Liv	ernoche				Accompagné (de:		* } -	
No intervention (SAGO) : 300575767				No document (SAGO) : 400848857						
Motif de l'in	spection									
Secteur :	industri industri	el 🖂	municipa	I 🗌 ag	gricole	pesticides	s 🗌 hyd	drique 🗌 natu	urel	
Type d'insp	ection :							suivi autor		
						d'urgence	interne _] autre (précise	r)	
But : PL-M / Dépôt	et enfouiss				n					
Plainte										
No de dema	nde (SAGO): 20027	0556		·····	No de dossier	u		Market	
Plaignant re	ncontré : [🗌 oui 🛚	non			Rétroinformat	ion : 🗌 ot	ui 🛭 non		
0									Ž.	
Adresse du lieu Adresse du lieu inspecté : Lot 3731230, L'Assomption				Adresse postale (si différente) : 399, rue Dorval, L'Assomption, J5W 1A1						
No du lieu (SAGO): 134	 26325				Type de lieu :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Responsabl			,			No intervenant (SAGO) : Y2008808				
Personnes r	encontrées									
		Nom				Fonction		T	Téléphone	
	Persor	ne sur le	es lieux							
···		707-100-000								
Pièces anne	xées					Échantillons			/2 **	
Туре	Quantité		Numé	ro(s)		Туре		e de points de lèvements	Quantité	
⊠ photos	4					eau	pro-	ic venicities		
_ croquis						☐ air				
☐ plan					sol			***************************************		
⊠ carte	1	Photo a	érienne G	oogle Ma	ps	flore				
						faune				
						déchets				
								1		

2. Description de l'inspection

Il s'agit d'une plainte de dépôt et/ou d'enfouissement de déchets de balayures de rues près des étangs aérés de la municipalité datant d'avril 2010.

Je passe par la rue Turgeon où un accès de gravier conduit aux étangs municipaux. Il y a une piste cyclable tout à coté de ce chemin.

J'observe attentivement tout le long de ce chemin pour trouver toute trace de déchet possible le long des étangs.

J'atteint le bout du chemin, juste au Nord des étangs (clôturés) et y trouve un terrain vague où sont entreposés plusieurs dizaines de tas de débris de gravier, provenant peut-être d'asphalte concassé. J'évalue sommairement le volume à plus d'une centaine de voyages. Je fais le tour de ces tas où aucune odeur n'est présente, et on ne peut voir aucune trace d'une quelconque contamination ou écoulement au sol. La présence de plusieurs de ces tas semble assez récente.

Pendant ma tournée, deux camions des Travaux publics de la Ville de L'Assomption sont venus déverser leur contenu sur le site : aussi un genre de gravier concassé, couleur vieille asphalte. Il s'agit visiblement d'un dépôt de matériaux pour la municipalité.

Aucune trace d'enfouissement de déchet n'a été observée dans ce secteur.

Notes: Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon PowerShot A550.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. L'original de ces photos est conservé conformément à la Directive sur la Gestion des photos numériques sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Réq-14\livro01.

Plainte non fondée (ou périmée)		
4. Recommandations		
Dossier clos	1	
Rédigé par : Robert Livernoche		Secteur : Municipal
Signature :		Date : 2011-08-16
5. Vérification		
Approuvé par : Isabelle Bourget, coor	rdonnatrice	Secteur : Municipal et Industriel
Signature :		Date: Day All

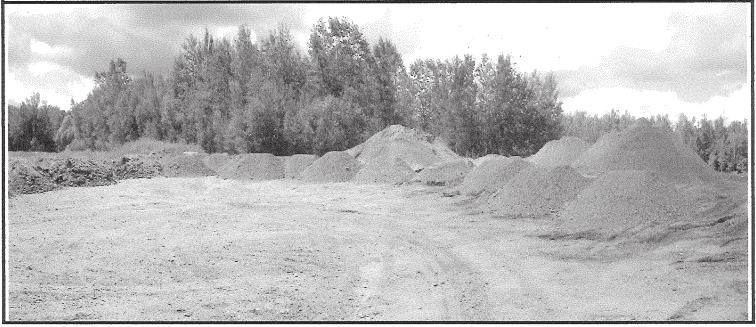
Direction régionale de Lanaudière

Nom: Ville de L'Assomption – terrain municipal Municipalité: L'Assomption

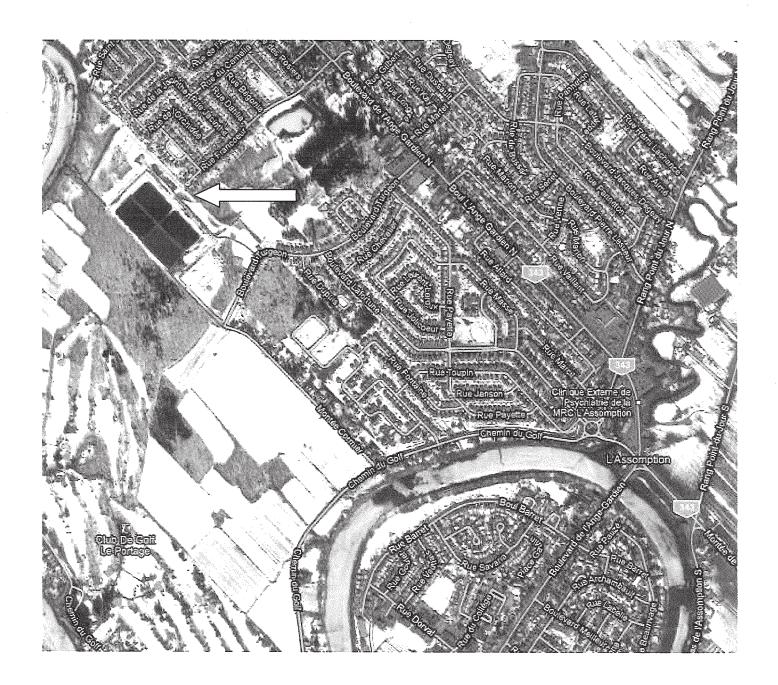
Date: 2011-08-02 N/D: 7510-14-01-10042 00



<u>Photo # 2 : Référence Photo : Pan.JPG</u> Note : Vue des tas en entrant sur ce site



Photographié par : Robert Livernoche



Développement durable, Environnement

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides (région Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00 DATE DE RÉDACTION: 2009-02-10 N/INTERVENTION SAGO: 300443298 mois jour 1. IDENTIFICATION DATE D'INSPECTION: 2008-10-30 Arrivée : 13h 17 mois Η M INSPECTEUR: Mylène Bruneau Départ : 13h 25 Η Μ ACCOMPAGNÉ DE: Jean-Philippe Valois LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente) Lot 225, Cadastre de la Paroisse de L'Assomption Municipalité de L'Assomption Municipalité de L'Assomption 300, rue Dorval L'Assomption (Québec), J5W 1A1 PLAIGNANT(E): N/A Rencontré: oui non 🖂 **NOM** TÉLÉPHONE **ADRESSE** Ghislain Boulard 450-589-6072 PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): **NOM FONCTION** TÉLÉPHONE PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case): PHOTO(S):6CROQUIS: 1 PLAN(S): CARTE(S): **ÉCHANTILLONS:** Eau Sol Air **MD MDR** Autre, préciser : BUT(S): Vérifier si les correctifs requis ont été apportés suite à l'avis d'infraction du 3 juillet 2008. 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte

Un avis d'infraction a été envoyé à la municipalité de L'Assomption pour le dépôt de balayure de rues, de matières provenant du récurage de pluviaux et de morceaux d'asphalte sur un terrain municipal.

La municipalité a répondu par lettres datées du 14 juillet et du 17 octobre 2008 pour nous présenter son plan des correctifs soit de retirer les matières résiduelles sur le lot 225 et de les éliminer au site d'enfouissement EBI (coupons de pesée et facture à l'appui). De plus, pour leurs futurs travaux de balayage et de récurage de pluvial, les matières résiduelles seront mises dans un conteneur (35 verges) situé dans la cour du Service des travaux publics avant d'être éliminées dans un site autorisé.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00 N/INTERVENTION SAGO: 300443298 DATE DE RÉDACTION:

2009-02-10

mois jour

Constats

L'inspection a été réalisée en compagnie de Jean-Philippe Valois, inspecteur à notre direction régionale. Nous avons accédé en véhicule au terrain municipal par la le boulevard Turgeon.

Les quatre principaux sites où des amas de sols mélangés à d'autres matières résiduelles étaient entreposés sont identifiés sur le croquis en annexe. L'angle de prise des photographies y est aussi identifié.

- Le <u>site 1</u> correspondait à l'entreposage de tas de sable et de sols mélangés. Je constate que les amas ont été retirés et que le site est propre (photo 1).
- Le <u>site 2</u> est situé de l'autre côté du chemin d'accès et un peu plus près du cours d'eau. À cet endroit, plusieurs amas de sols mélangés à des morceaux d'asphalte avaient été observés. Le volume total était estimé à <u>370 mètres cubes</u>. J'observe que les tas de sols mélangés à des pièces d'asphalte ont été enlevés. Il y a seulement des amas de sols qui ne comportent aucun indice de sols contaminés (photo 3).
- Sur le <u>site 3</u>, nous avions constaté la présence d'environ une trentaine d'amas de sols mélangés et argileux qui ne laissait voir aucune matière résiduelle ou indice de sols contaminés. Je constate que les sols y sont encore et qu'ils sont utilisés par des vélos (photo 4). Le surintendant de la municipalité m'avait dit que les sols excavés y étaient déposés afin de monter le niveau du terrain.
- Le <u>site 4</u> est situé sur un remblai entre la piste cyclable et le chemin d'accès. Nous y avions observé du gravier ainsi qu'un tas de sol argileux. L'amas de sol argileux a été retiré et les amas de gravier sont toujours en place (photo 2).

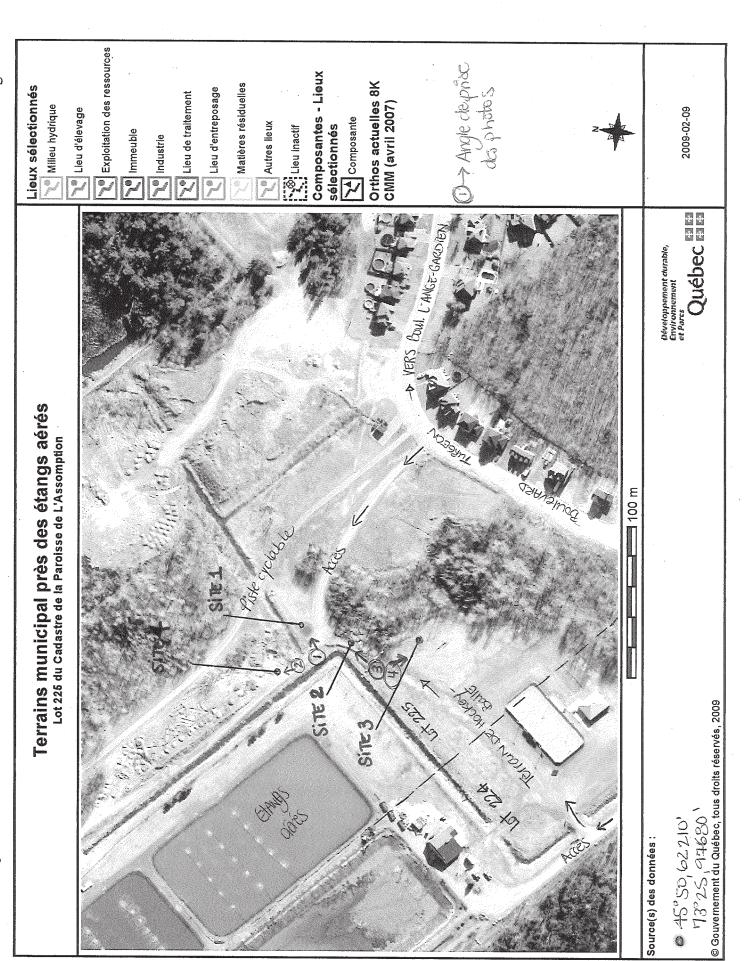
Précisions concernant les photographies numériques

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Power Shot A 550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

3. CONCLUSION

- Les correctifs ont été réalisés car les balayures de rues, les résidus de récurage d'égout ainsi que les débris d'asphalte ont été enlevés.
- Les bons d'élimination des matières résiduelles chez EBI à Berthierville sont joints au dossier.
- La municipalité mettra ses balayures de rue et ses résidus de récurages de pluviaux dans un conteneur avant de les éliminer dans un site d'enfouissement.

4. RECOMMANDATION(S)	s and a financial control of the con	skin indumpera. Praci sukura Selaka (* 1861) 1880 - Paris Selaka (* 1861)
Fermer l'intervention.		
5. VÉRIFICATION		
RÉDIGÉ PAR : Mylène Bruneau VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Houde	Hallo Ho Sound and	2009-02-10 an mois jour 2009 - 02-1/ an mois jour
COMMENTAIRES DU VÉRIFICA	ATEUR:	
	•	



tp://prodhsgeo.prod.local/hisapi/hsrun.hse/ProdHSGeo/app_AtlasSagir/app_AtlasSagir.htx;flag=restart;start=hs_Geo_Imp_Lettre_Pay?... 2009-02-09

Québec 🖁 🖁

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Terrain municipal, entreposage de matières

résiduelles, lot 225

Date: 2008-10-30 N/D: 7510-14-01-10042-00

Photo #: 1

Réf. Photo: Comparaison des photos du site 1 prise le 13 juin 2008 (16.jpeg) et le 30 octobre 2008 (044.jpeg)





Municipalité: L'Assomption

Photo #: 2

Réf. Photo: Comparaison des photos du site 4 prises le 13 juin2008 (025.jpeg) et le 30 octobre 2008 (043.jpeg).





Photo #:3

Réf. Photo: Comparaison des photos du site 2 prises le 13 juin 2008 (022.jpeg) et le 30 octobre 2008 (047.jpeg)





Photographié par : Mylène Bruneau

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec & &

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom: Terrain municipal, entreposage de matières

résiduelles, lot 225

N/D: 7510-14-01-10042-00

Municipalité: L'Assomption

Photo #:

Date: 2008-10-30

Réf. Photo: Comparaison des photos du site 3 prise le 13 juin 2008 (020.jpeg) et le 30 octobre 2008 (046.jpeg)



Photo #: 5 Réf. Photo:

Photo # : 6 Réf. Photo :

Photographié par : Mylène Bruneau



Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Envoi par messagerie

Repentigny, le 3 juillet 2008

AVIS D'INFRACTION

M. Dominique Valiquette, secrétaire-trésorier Municipalité de L'Assomption 399, rue Dorval L'Assomption (Qc), J5W 1A1

N/Réf.:

7510-14-01-10042-00

N/Document:

400503827

Objet:

Dépôt de matières résiduelles sur le lot 225, Cadastre de la Paroisse de L'Assomption, municipalité de L'Assomption, MRC de L'Assomption.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 13 juin 2008 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi:

- Étant propriétaire d'un lieu, où des matières résiduelles (balayures de rue, récurages de pluvial...) ont été déposées, a omis de prendre les mesures nécessaires pour que ces matières soient éliminées dans un lieu autorisé.
 - Loi sur la qualité de l'environnement
 - article 66

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 31 juillet 2008.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec la soussignée au 450-654-4355, poste 256.

MB/mb

Mylene Branéau/ technicienne Secteurs industriel et hydrique

Bureau de Repentigny

100, boul. Industriel Repentigny (Québec) J6A 4X6 Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca Téléphone : (450) 654-4355 Télécopieur : (450 654-6131 Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides **(région Lanaudière)**

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00 **DATE DE RÉDACTION:** 2008-06-27 **N/INTERVENTION SAGO:** 300434186 an mois jour

1. IDENTIFICATION								
DATE D'INSPECTION: 2008-06-13 Arrivée: an mois jour	15:	40 M						
INSPECTEUR: Mylène Bruneau Départ:	16 : н	04 M						
ACCOMPAGNÉ DE : Pierre-Luc Girard, étudiant de notre direction régionale								
LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente)							
Lots 224 et 225 Terrains municipaux Municipalité de L'Assomption 300, rue Dorval L'Assomption (Québec), J5W 1A1								
PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non N								
NOM ADRESSE TÉLÉPHON	E							
Ghislain Boulard 450-589-6072								
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):								
NOM FONCTION TÉLÉPHON	E							
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case):								
PHOTO(S): 12 CROQUIS: PLAN(S): CARTE(S): 1								
ÉCHANTILLONS: Eau Air Sol MD MDR								
Autre, préciser :								
BUT(S): Vérifier le bien fondé de la plainte concernant le dépôt de matières résiduelles dangereuses sur un terrain municipal.								
2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION								
Constats								
Suite à la réception d'une plainte concernant le dépôt de balayure de rues, de matières pre récurage d'égouts et de morceaux d'asphalte sur un terrain municipal, nous sommes allé les lieux								
L'inspection a été réalisée en compagnie de Pierre-Luc Girard, étudiant de notre direction régionale. Nous sommes arrivés sur les lieux vers 15h40 et avons accédé au terrain municipal par la rue Francoeur dans le secteur BourgFleuri. Constats (suite)								

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00

DATE DE RÉDACTION :

2008-06-27

N/INTERVENTION SAGO: 300434186

an n

mois jour

Nous avons observé quatre principaux sites où des amas de sols mélangés à d'autres matières résiduelles étaient entreposés (photos 1-2 / point GPS 032).

Le <u>site 1</u> correspond à l'entreposage de tas de sable et de sols mélangés. Un cours d'eau traverse les lots 224 et 225 et se jette à la rivière L'Assomption (voir carte). Les **photographies 4 et 5** montrent les amas d'un différent angle. Il ne semble pas y avoir d'émissions de contaminants à ce cours d'eau. Le cours d'eau est localisé sur les **photographies 4 à 6**.

Le <u>site 2</u> est situé de l'autre côté du chemin d'accès et un peu plus près du cours d'eau. À cet endroit nous avons observé plusieurs amas de sols mélangés à des morceaux d'asphalte (**photos 4, 6 et 7**). La circonférence de ce site est d'environ 90 mètres et la hauteur moyenne est de 6 pieds donc ~ 1, 80 m. Le volume total est estimé à 370 mètres cubes.

Sur le <u>site 3</u>, nous avons constaté la présence d'environ une trentaine d'amas de sols mélangés et argileux (**photo 8 à 11**). Nous estimons le volume de sol mélangé à plus 400 mètres cubes.

Le <u>site 4</u> est situé sur un remblai entre la piste cyclable et le chemin d'accès (**photos 1 et 3**). Nous avons observé du gravier ainsi qu'un tas de sol argileux.

Il a été difficile de déterminer la constitution du mélange des sols et d'y observer la présence de matières résiduelles mis à part les morceaux d'asphalte au site 3. Les mesures ont été prises à l'aide de la roue à mesurer, modèle Lufkin.

Nous quittons les lieux vers 16h04.

Au bureau

Le 27 juin 2008, j'ai laissé un message au surintendant des travaux publics de la municipalité de L'Assomption afin de l'informer de l'inspection réalisée et d'obtenir certaines informations supplémentaires.

Après vérification, la municipalité a déjà reçu un avis d'infraction en 1994 pour le dépôt et entreposage de matières résiduelles sur les lots 224 et 225 (lots concernés par cette intervention).

Précisions concernant les photographies numériques

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Power Shot A 550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos 18, 19 et 20 qui ont été assemblées pour la panoramique no 8 à l'aide du logiciel CANON PHOTOSTITCH 3.1.

3. CONCLUSION

Le site inspecté semble être un centre de transfert utilisé pas la municipalité de L'Assomption depuis 1994.

4. RECOMMANDATION(S)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-10042-00

DATE DE RÉDACTION :

2008-06-27

N/INTERVENTION SAGO: 300434186

an mois jour

Récommandations

Discuter avec les intervenants de la municipalité et leur envoyer une lettre concernant les centres de transfert de matières résiduelles et la gestion des balayures de rue.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Mylène Bruneau

VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Houde

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Québec ...

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Terrain municipal, entreposage de matières

résiduelles, lot 225

Date: 2008-06-13

Municipalité: L'Assomption

N/D: 7510-14-01-10042-00

Photo # : 1

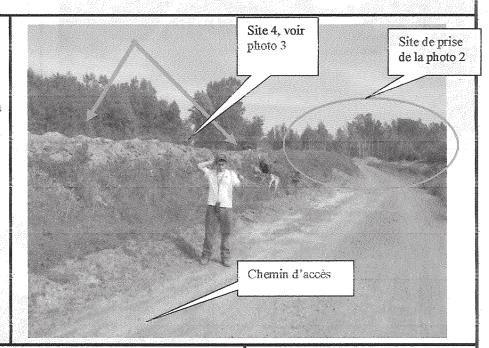
Réf. Photo: 027.jpg

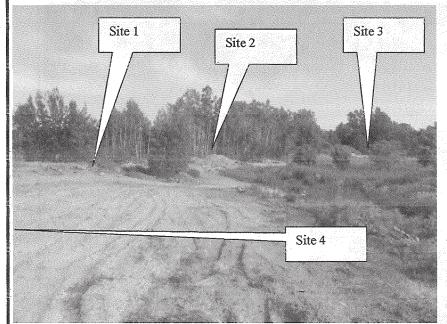
Note:

Remblai de sols qui semblent mélangés à d'autres matières résiduelles (flèche);

Terrain municipal situé à l'arrière de la piste cyclable;

Vue vers la rue Turgeon;





<u>Photo # : 2</u> Réf. Photo : 026.jpg

Note:

Présence de trois sites d'entreposage de sols excavés et de matières résiduelles;

Vue vers la rue Turgeon;

Photo #: 3

Réf. Photo: 025.jpg

Note:

Site 4;

Amas de sols argileux excavés et gravier,



Québec -

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Terrain municipal, entreposage de matières

résiduelles, lot 225

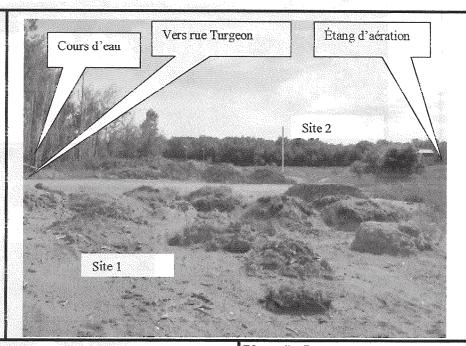
Date: 2008-06-13 N/D: 7510-14-01-10042-00

Photo # : 4

Réf. Photo: 024.jpg

Note:

Amas de sable et de sols mélangés;



Municipalité: L'Assomption



Photo #: 5 Réf. Photo: 016.jpg

Note:

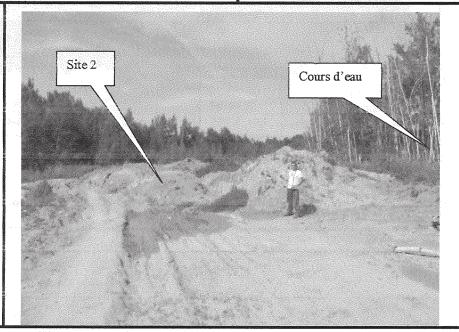
Amas de sable et sols mélangés;

<u>Photo # : 6</u>

Réf. Photo: 022.jpg

Note:

Sols mélangés à des morceaux d'asphalte;



Photographié par : Mylène Bruneau

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec 2

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Terrain municipal, entreposage de matières

résiduelles, lot 225

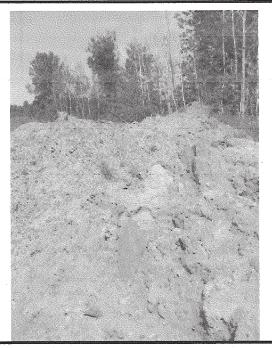
Date: 2008-06-13 N/D: 7510-14-01-10042-00

Photo #: 7

Réf. Photo: 017.jpg

Note:

Vue d'un des amas de sols mélangés à des morceaux d'asphalte du site 2;



Municipalité: L'Assomption



Photo #: 8
Réf. Photo: Eusign Andro

Note:

Vue des amas de sols argileux du site 3;

Photo #:9

Réf. Photo: 021.jpg

Note:

Vue des amas de sols argileux du site 3;



Photographié par : Mylène Bruneau

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec a a

Direction régionale du Centre de contrôle environnement de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Terrain municipal, entreposage de matières

résiduelles, lot 225

Date: 2008-06-13

Municipalité: L'Assomption

N/D: 7510-14-01-10042-00

Photo #: 10

Réf. Photo: 023.jpg

Note:

Site 3;

Vue de plus près d'un des amas de sols argileux;

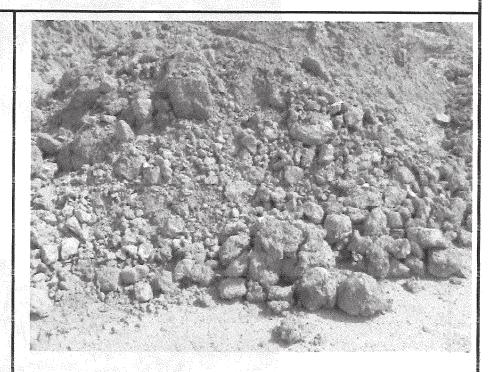


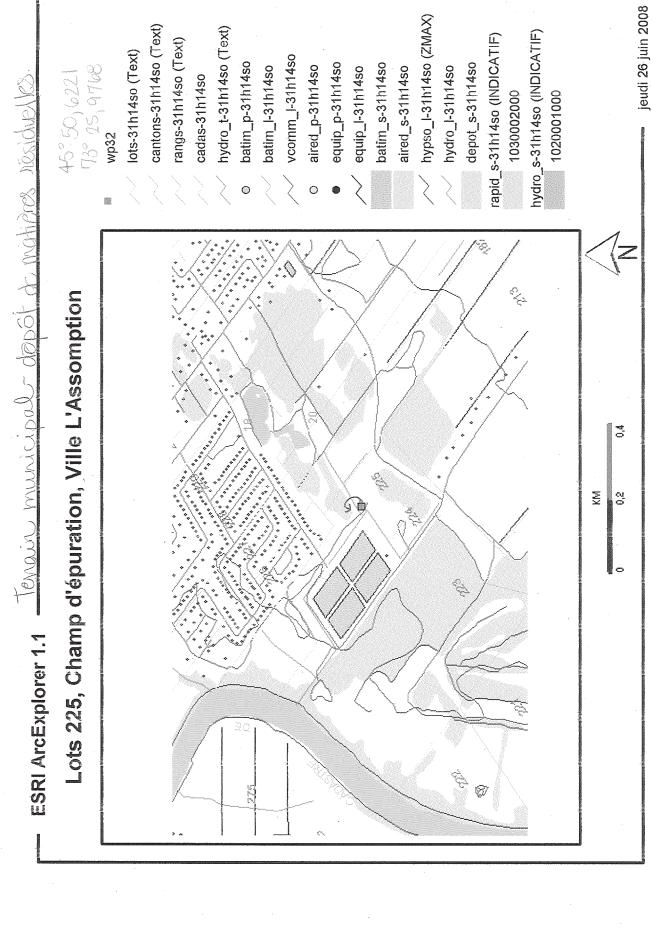
Photo #:

Réf. Photo: 0.jpg

Note:

Photo # : Réf. Photo : 0.jpg

Note:



Développement durable, Environnement et Parcs

Québec 🖼 🖼

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides (**région de Lanaudière**)

sont enfouis.

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-1033901

DATE DE RÉDACTION:

2009/ 04/ 23

N/INTERVENTION SAGO: 300498625 mois jour 1. IDENTIFICATION DATE D'INSPECTION: 2009/ 04/ 20 Arrivée approximative: 13 15 jour Η M an mois **INSPECTEUR**: Carole Beaufort Départ approximatif : 13 45 Н M ACCOMPAGNÉ DE : LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente) Montée Cormier Boulevard Turgeon Chemin du golf Boulevard et rond point Lafortune PLAIGNANT(E): N/A Rencontré: oui non 🖂 **TÉLÉPHONE** NOM ADRESSE Anonyme PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): **FONCTION TÉLÉPHONE** NOM Opérateur d'un chargeur 450-589-6226 53-54 pour la compagnie construction art 23-24 PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case): PHOTO(S): 3CROQUIS: PLAN(S): CARTE(S): **ÉCHANTILLONS:** Eau Air Sol MD Autre, préciser : BUT(S): Vérifier le bien fondé d'une plainte qui stipule que des débris de béton et d'asphalte

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7510-14-01-1033901 N/INTERVENTION SAGO: 300498625 DATE DE RÉDACTION :

2009/ 04/ 23

an mois jour

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Inspection:

À l'aide du véhicule du Ministère, j'inspecte le boulevard Lafortune, la montée Cormier, le boulevard Turgeon et le chemin du golf. Je ne constate pas de travaux de remblaiement sur le boulevard Lafortune. Toutefois, à l'intersection du boulevard Turgeon et de la montée Cormier, il y a des amas de sable, de terre, de pierre et de débris d'asphalte. En me dirigeant vers le sud de la montée Cormier, je constate il y a une pelle mécanique, un travailleur et un chargeur qui s'affairent près du chemin du golf.

Je poursuis l'inspection en regardant les rues avoisinantes. Quelques minutes plus tard, je retourne près de l'intersection du boulevard Turgeon et de la montée Cormier et je constate que le chargeur prend des agrégats à cet endroit. Je descends du véhicule et je discute avec l'opérateur de la compagnie art 23-24 L'opérateur me dit qu'il refait des ponceaux et installe des bornes fontaines le long du chemin du golf. Pour ce faire, ils ont dû enlever des tranchés d'asphalte. Les débris ont été déposés à l'intersection du boulevard Turgeon et de la montée Cormier et près du rond point du boulevard Lafortune. Il affirme que les débris d'asphalte devraient être envoyés chez Construction De plus, il me dit qu'il y a des agrégats qui resteront un certains temps sur les lieux, car la ville s'en servira lorsque l'asphalte du chemin du golf sera fait.

Je quitte le site, et je parcours attentivement les lieux mentionnés par l'opérateur. Je constate qu'il y a bel et bien plusieurs travaux le long du chemin du golf, mais ces travaux semblent être fait selon les règles de l'art et aucun remblaie douteux n'est visible.

3. CONCLUSION
Il y a bel et bien des travaux à proximité de la montée Cormier et du boulevard Lafortune, mais je n'aie constaté aucun remblai de débris d'asphalte et de béton.
4. RECOMMANDATION(S)
Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION		* 100 m	ek ye	
RÉDIGÉ PAR : Carole Beaufort		2009/	04/	23
VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Houde		an Jaopi	mois	23
COMMENTAIRES DU VÉRIFIC	CATEUR:	an	mois	Jour
				•

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Lieu: Montée Cormier

Boulevard Turgeon

Chemin du golf

Boulevard et rond point Lafortune

Date: 20 avril 2009

Municipalité : L'assomption

N/D: 7510-14-01-1033901

23/04/09.



Référence Photo: DSCN.JPG

Note:

Dépôt d'agrégat et de débris d'asphalte à l'intersection de la montée Cormier et du boulevard Turgeon.

Les débris d'asphalte iront chez Construction Maskimo.



Photo # 2: Référence Photo : DSCN.JPG Note :

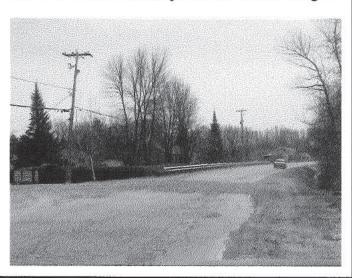
Travaux en bordure du chemin du golf.



Agrégat au rond point du boulevard Lafortune



Travaux d'enlèvement d'asphalte sur le chemin du golf.



Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon Power Shot A590IS.La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception de la photo 2 qui a été éclaircie.

Photographié par :

23/84/87

Banque cadastrale officielle en date du : 22 avril 2009

lassomption Cadastre de la parcisse de lassomption